



Bande dessinée



"Je pensais devoir amener une équipe de conseillers politiques ce soir au cas où on parlerait des prochaines élections."

HAUT DE PAGE

Introduction

Bienvenue à la 33^e édition du bulletin *Perspectives de la Capitale* : l'actualité en droit des affaires à Ottawa. Cette ressource faisant autorité apporte un éclairage et un point de vue juridiques aux questions ayant de l'importance pour les organismes des secteurs

Dans ce numéro:

Bande dessinée

Introduction

Plein feux : Fasken Ottawa accueille trois nouveaux avocats

Articles présentés

Dossiers d'intérêt

Événements

Nouvelles

Événements

24 septembre 2019 | Ottawa
Joignez-vous à l'équipe d'Ottawa de Fasken pour soutenir *Dress for Success Ottawa*



Fasken Ottawa est fier de soutenir *Dress for Success Ottawa* dans le cadre de sa campagne de collecte automnale de vêtements professionnels et de fonds. *Dress for Success Ottawa* est un organisme de bienfaisance local fournissant aux femmes de la région des outils et des ressources en vue d'atteindre l'indépendance économique, notamment des vêtements de bureau, des ateliers et de la confiance ! Votre don fera une différence dans la vie d'une femme. Les dons de vêtements seront acceptés afin de créer des tenues vestimentaires de bureau et au goût du jour pour des femmes. Les vêtements devront également être propres et en bon état, sans tâches ni poils d'animaux.

privé et public exerçant leurs activités dans la région de la capitale du Canada.

Chaque édition de *Perspectives de la capitale* fait appel à l'expertise de l'équipe d'Ottawa de Fasken dans un large éventail de domaines spécialisés du droit, pour aider ses lecteurs à comprendre les événements, les questions et les tendances qui ont une incidence sur leurs organisations.

Dans ce bulletin, nous revenons à nos habitudes, maintenant que l'été est derrière nous. Notre rubrique Pleins feux dresse le profil de trois nouveaux avocats qui se sont joints à l'équipe d'Ottawa de Fasken après la fête du Travail, soit Faye Voight, Gabrielle Cyr et Paul Burbank. Virginia Schweitzer et Caroline Zechel se penchent ensuite sur les modifications imminentes à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* concernant la diversité. Marcia Mills explique que les entreprises voulant gagner des marchés publics devraient éviter d'être trop « centrées sur le commerce ». Enfin, Patrick McCann soutient que les accords de réparation sont un processus rationnel qui est dans l'intérêt public.

De plus, nous faisons un survol des actualités et des événements récents, notamment notre ascension dans le classement *Best Lawyers in Canada*, notre soutien à l'organisme Dress for Success Ottawa, notre participation au défi *Coureurs des bois* et la récente victoire de Rogers Media dans la prestation de services télévisés multilingues à caractère multiethnique.

Promouvoir la diversité au sein du conseil d'administration et de la haute direction des entreprises : nouvelles exigences en matière de diversité pour les sociétés ayant fait appel au public assujetties à la LCSA

Virginia Schweitzer et Caroline Zechel se penchent sur les modifications imminentes à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* selon lesquelles les sociétés ayant fait appel au public seront tenues de présenter aux actionnaires des renseignements supplémentaires sur la diversité au sein de leur conseil d'administration et de leur haute direction. Ces nouvelles exigences iront au-delà du genre et s'appliqueront à toutes les sociétés ayant fait appel au public, notamment aux « émetteurs émergents » qui sont habituellement inscrits à la Bourse de croissance TSX et la Bourse des valeurs canadiennes.

Voulez-vous gagner des marchés publics ? Ne soyez pas trop « centré sur le commerce »

L'objectif de Fasken Ottawa est d'amasser dix tenues de travail appropriées et suffisamment de fonds pour parrainer dix femmes dans le cadre du programme *Dress for Success Ottawa*.

Date du dépôt : Le 24 septembre 2019 entre 9 h et 17 h

Lieu du dépôt : Bureau d'Ottawa de Fasken, 55, rue Metcalfe, bureau 1300, Ottawa

Les dons en argent peuvent également être faits en personne ou en vous rendant à la [page des dons de Fasken Ottawa](#).

Dress for Success Ottawa utilise les dons en argent pour offrir d'autres services et programmes à ses clientes, y compris des services de planification financière, de formation professionnelle et de soutien par les pairs, ainsi qu'un encadrement professionnel et une préparation aux entrevues dans le cadre de son programme de préparation à l'emploi.

Pour en savoir davantage sur [le travail de Dress for Success du bureau d'Ottawa](#).

21 septembre 2019 | Ottawa Des avocats de Fasken relèvent le défi Coureurs des bois

Le 21 septembre dernier, petits et grands, débutants et athlètes de tous niveaux ont participé au Défi Coureurs des bois, une course à obstacles visant à promouvoir les bénéfices de l'activité physique et à supporter les organisations à but non lucratif de la région d'Ottawa.



Plusieurs membres de l'équipe de Fasken du bureau d'Ottawa ont relevé avec enthousiasme le défi qui s'est déroulé dans les sentiers du magnifique Parc naturel Lavigne à Clarence-Rockland.

Les gouvernements ont beau être ouverts aux affaires, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est facile de faire des affaires avec eux. Marcia Mills explique pourquoi les entreprises à la recherche de marchés publics ont avantage à comprendre comment le système d'approvisionnement fonctionne pour mieux servir leurs intérêts.

Les accords de réparation : un processus rationnel dans l'intérêt public

Les accords de réparation ont récemment fait l'objet de critiques dans le cadre de l'affaire SNC-Lavalin. Patrick McCann soutient qu'il s'agit néanmoins d'un processus rationnel qui assure la conformité et la responsabilisation des entreprises, ce qui est dans l'intérêt public en limite le tort causé à des personnes innocentes.

Qui est Fasken Ottawa ?

Fasken est un cabinet d'avocats chef de file à l'échelle nationale et internationale qui compte plus de 700 avocats et dix bureaux répartis sur quatre continents. Les clients comptent sur nous pour la prestation de services juridiques pratiques, innovateurs et rentables. Nous trouvons des solutions aux défis commerciaux et aux questions litigieuses les plus complexes et ajoutons une valeur exceptionnelle tout en gardant les clients au cœur de tout ce que nous faisons.

Le bureau d'Ottawa compte 32 avocats dont presque la moitié sont reconnus comme étant des chefs de file par les répertoires Chambers, Lexpert, Best Lawyers in Canada et d'autres publications prestigieuses et indépendantes.

L'équipe d'avocats de Fasken de la capitale nationale met au service de ses clients sa vaste expérience et son expertise de pointe dans les domaines juridiques suivants : les affaires, les communications, le travail et l'emploi, le litige, le commerce international, les marchés publics, la lutte anticorruption, la concurrence, le droit d'auteur, la responsabilisation et l'éthique, les relations avec les gouvernements et la criminalité en col blanc. Notre équipe se spécialise également dans divers domaines connexes, notamment le droit constitutionnel et administratif, les droits de la personne, les droits en matière de langues officielles et la protection de la vie privée. Nos clients bénéficient d'un accès direct à la vaste gamme de services professionnels offerts par Fasken à l'échelle nationale et internationale.

Fasken est fier d'avoir commandité cet évènement qui contribue à la vitalité de la communauté en redistribuant tous ses profits à divers organismes de la région. Félicitations à tous les organisateurs pour cette initiative et aux participants pour avoir relevé le défi!

ÉVÉNEMENTS

Nouvelles

août 2019 | Ottawa
Fasken gravit les échelons du classement *Best Lawyers in Canada*

En août, l'édition 2020 du guide *Best Lawyers in Canada* a classé Fasken comme « Cabinet d'avocats de l'année » en droit minier.

La 14^e édition de cette publication reconnaît également 229 avocats de Fasken dans 60 domaines de pratique, plusieurs de ceux-ci se classant dans plus d'un secteur.

Depuis l'année dernière, il s'agit d'une augmentation de 29% du nombre d'avocats se démarquant. De plus, parmi les 229 avocats reconnus, 16 d'entre eux ont été désignés « Avocat de l'année ».

Voici les avocats du bureau d'Ottawa de Fasken ayant obtenu une reconnaissance :

- **Jay Kerr-Wilson**, Droit de la propriété intellectuelle, Droit des communications
- **Clifford Sosnow**, Commerce international, Droit du financement
- **Judith Parisien**, Droit du travail et de l'emploi
- **Claire Vachon**, Droit du travail et de l'emploi
- **Laurence Dunbar**, Droit des communications

Plein feux : Fasken Ottawa accueille trois nouveaux avocats

Fasken Ottawa accueille trois nouveaux avocats

Fasken Ottawa

Que ce soit en matière de criminalité en col blanc, de commerce international ou de réglementation en matière de radiodiffusion, les nouveaux avocats du bureau d'Ottawa de Fasken apportent une toute nouvelle perspective à l'égard de questions clés qui ont une incidence sur la capacité de nos clients à faire affaire. Ces avocats sont Faye Voight, Gabrielle Cyr et Paul Burbank.

Nous avons rencontré chacun d'eux au cours de leur première semaine au sein de l'équipe, pour obtenir leur point de vue sur la pratique du droit et sur les enjeux importants auxquels font face nos clients dans leurs domaines respectifs d'expertise, et pour découvrir leurs façons de se détendre lorsqu'ils ne sont pas au bureau.



FAYE VOIGHT

Qu'est-ce qui vous a attiré vers la pratique du droit ?

Faye : J'ai été attirée par la diversité qu'une carrière en droit peut à offrir. Plus particulièrement, j'ai été attirée par le fait que les avocats relèvent constamment de nouveaux défis et résolvent de nouveaux problèmes, sur une base quotidienne. Par ailleurs, une carrière en droit me permet de tirer parti des compétences que j'ai développées au cours de mes études en commerce et de mon expérience professionnelle antérieure. Je me fonde sur cette expérience pour offrir des conseils en affaires à nos clients.

À quel groupe de pratique vous joignez-vous et dans quel domaine vous concentrez-vous ?

Faye : Je travaillerai au sein des groupes de pratique Droit des affaires, Commerce international et investissement, et Approvisionnement. Une grande partie de mon stage s'est déroulée

- **Aidan O'Neill**, Droit des communications
- **Scott Prescott**, Droit des communications
- **Stephen Whitehead**, Droit des communications
- **Robert Chapman**, Droit des sociétés, Droit des technologies
- **Virginia Schweitzer**, Droit des sociétés, Droit des technologies
- **Peter Mantas**, Droit des marchés publics
- **Patrick McCann**, Défense criminelle

NOUVELLES

Contacts



Stephen P. Whitehead
Ottawa
+1 613 696 6873
swhitehead@fasken.com



Virginia K. Schweitzer
Ottawa
+1 613 696 6889
vschweitzer@fasken.com



Marcia Mills
Ottawa
+1 613 696 6881

au sein de ces groupes de pratique et j'ai développé une expertise particulière dans le domaine du droit des marchés internationaux.

Quel est actuellement, selon vous, l'enjeu juridique le plus intéressant ou le plus important pour les clients, dans votre domaine de pratique ?

Faye : Un certain nombre de changements récents ont touché le contexte juridique et réglementaire, autant à l'échelle internationale que nationale. Les clients doivent savoir naviguer à travers ces changements pour établir quels sont ceux qui s'appliquent à eux et comment adapter leurs activités afin d'assurer la conformité avec la loi, ce qui exige dans les deux cas des ressources et du temps supplémentaires. La situation se complique encore du fait qu'il devient difficile pour les clients de prédire les changements aux lois internationales, en raison du paysage politique mondial.

Quel est le titre du dernier livre que vous avez lu ?

Faye : Je viens de terminer *The Alice Network (Le réseau Alice)*. Ce livre raconte l'histoire d'une espionne au service du réseau Alice, un réseau d'espionnage ayant réellement existé pendant la Première Guerre mondiale. J'ai lu beaucoup de livres dont l'histoire se déroule pendant les deux guerres mondiales, mais celui-ci est de loin mon préféré. Je le recommande fortement à quiconque se cherche un nouveau livre à lire.

Quels sont vos passe-temps ou vos champs d'intérêt en dehors du travail ?

Faye : Je suis une grande amatrice d'activité physique. En plus de la bicyclette et de la marche dans les environs d'Ottawa, j'aime skier et prétendre que je suis encore une bonne joueuse de hockey. Cette année, en plus de faire du ski alpin, j'ai l'intention d'essayer quelques-unes des nombreuses pistes de ski de fond de la région d'Ottawa.

Les fins de semaine, j'aime explorer la sélection de restaurants qu'offre Ottawa. Chaque été, je prends toutefois une petite pause pour passer du temps au chalet familial, dans la région des Kawarthas.

mmills@fasken.com



Patrick F.D. McCann

Ottawa

+1 613 696 6906

pmccann@fasken.com



Caroline Zechel

Ottawa

+1 613 696 6866

czechel@fasken.com

NOTRE ÉQUIPE



GABRIELLE CYR

Qu'est-ce qui vous a attiré vers la pratique du droit ?

Gabrielle : Comme la plupart des avocats (j'imagine), j'ai été attirée par la pratique du droit parce que je voulais « faire une différence » et donner une voix aux personnes qui ne peuvent pas s'exprimer d'elles-mêmes. J'aime aussi beaucoup la stratégie, la résolution de problèmes et relever de nouveaux défis.

À quel groupe de pratique vous joignez-vous et dans quel domaine vous concentrez-vous ?

Gabrielle : Je me joins à l'équipe du groupe de pratique Litiges et résolution de conflits de Fasken. Je pratique en litige commercial, en approvisionnement et en criminalité en col blanc.

Quel est actuellement, selon vous, l'enjeu juridique le plus intéressant ou le plus important pour les clients, dans votre domaine de pratique ?

Gabrielle : C'est une question difficile. La beauté du litige est que chaque cause est unique et soulève des questions nouvelles et stimulantes.

Un enjeu particulièrement important concerne la capacité des soumissionnaires de contester l'invocation de l'exception au titre de la sécurité nationale (ESN) dans le contexte des contrats d'approvisionnement publics et les efforts du gouvernement fédéral, d'une part, d'élargir sa capacité d'invoquer la sécurité nationale afin d'exclure ses obligations aux termes des accords commerciaux internationaux et, d'autre part, de créer des obstacles à la capacité des soumissionnaires de contester l'utilisation de ce pouvoir. Les enjeux soulevés par cette question sont devenus particulièrement évidents avec les modifications récentes apportées au *Règlement sur les enquêtes du Tribunal canadien du commerce extérieur sur les marchés publics*, qui permettent au gouvernement d'invoquer l'ESN plus facilement et qui a pour objectif de retirer le pouvoir au Tribunal canadien du commerce extérieur d'examiner le caractère raisonnable et les justifications pour invoquer cette exception.

Cela soulève des questions importantes en matière d'équité, de responsabilisation et de l'engagement du gouvernement à l'égard de ses obligations commerciales internationales. En raison de ces modifications, les soumissionnaires qui souhaitent contester un appel d'offres injuste devront avoir recours à d'autres forums, comme les tribunaux fédéraux et provinciaux.

Quel est le titre du dernier livre que vous avez lu ?

Gabrielle : En toute honnêteté, la série Harry Potter. J'ai relu toute la série cet été, au cours d'un voyage « sac au dos » en Europe de l'Est.

Quels sont vos passe-temps ou vos champs d'intérêt en dehors du travail ?

Gabrielle : Mon chien Jamie, un golden retriever voyou âgé de deux ans, occupe la majorité de mon temps libre. J'aime aussi faire de la boxe, jouer du piano et passer le temps qu'il me reste avec des amis et ma famille.



PAUL BURBANK

Qu'est-ce qui vous a attiré vers la pratique du droit ?

Paul : Un des aspects les plus attirants du droit, à mon avis, est qu'il exige bien souvent de prendre une question apparemment simple et de la décortiquer pour en découvrir et en analyser toutes les complexités. Une fois que cela est fait, le défi consiste à communiquer habilement les résultats aux autres — qu'il s'agisse d'un juge ou d'un client — de manière claire et concise. Je trouve ce processus à la fois exigeant, d'un point de vue intellectuel, et très gratifiant.

À quel groupe de pratique vous joignez-vous et dans quel domaine vous concentrez-vous ?

Paul : Je travaille avec le groupe de pratique Communications afin de fournir des conseils en matière de télécommunications et de radiodiffusion, ainsi que des questions relevant de la réglementation et du droit administratif. Quoique j'ai l'intention d'apporter mon aide à notre groupe dans tous les domaines de notre pratique, je

possède une expérience particulière dans le domaine des télécommunications sans fil.

Avant de me joindre à Fasken, j'ai travaillé sur la scène politique fédérale en tant que conseiller politique ministériel. Je tire parti de cette expérience en travaillant également avec le groupe de pratique Relations avec les gouvernements et Droit politique, relativement à certaines questions particulières.

Quel est actuellement, selon vous, l'enjeu juridique le plus intéressant ou le plus important pour les clients, dans votre domaine de pratique ?

Paul : Les secteurs de la télécommunication et de la radiodiffusion sont régis par un cadre réglementaire dicté par la politique publique, qui évolue — souvent très rapidement — en fonction des objectifs du gouvernement du jour. Cela peut entraîner beaucoup d'incertitude réglementaire, ce qui constitue un défi pour les acteurs commerciaux qui doivent prévoir et justifier des décisions importantes en matière d'investissement à long terme.

Il est important d'avoir une vue d'ensemble afin de fournir les meilleurs conseils aux clients : notamment, en comprenant les enjeux globaux, en maîtrisant les politiques du jour, en observant les tendances à long terme et en développant de bonnes connexions professionnelles au sein de l'industrie.

Quel est le titre du dernier livre que vous avez lu ?

Paul : Je viens tout juste de relire *Nudge* de Cass Sunstein et Richard Thaler. Ce livre allie théorie économique et psychologique dans l'évaluation du comportement et de la prise de décisions des personnes au cours de leur vie, et présente des façons de les orienter vers une prise de décision améliorée.

Bien que je l'ai déjà lu il y a presque dix ans, repasser à travers et examiner les leçons à en tirer constituait pour moi une véritable leçon d'humilité, considérant toutes les idiosyncrasies que j'ai accumulées au cours de ma vie.

Quels sont vos passe-temps ou vos champs d'intérêt en dehors du travail ?

Paul : Je fréquente régulièrement mon club de tennis local au cours de l'été et, lorsque je n'y suis pas, je cours le long du canal ou je joue à la balle molle avec une des équipes récréatives dont je fais partie (ce que je prends beaucoup trop au sérieux, d'après ce qu'on me dit). Je ne rate également jamais une occasion d'aller voir un spectacle au Centre national des Arts.

Je suis actuellement en mission pour décider de manière définitive quel est l'établissement servant le meilleur café en ville et j'aime aussi fréquenter les soirées locales de dégustation de vins dans les restaurants, en faisant semblant de savoir ce dont je parle tout en dégustant.

HAUT DE PAGE

Articles présentés

Promouvoir la diversité au sein du conseil d'administration et de la haute direction des entreprises : nouvelles exigences en matière de diversité pour les sociétés ayant fait appel au public assujetties à la LCSA

Virginia K. Schweitzer, Ottawa | Caroline Zechel, Ottawa

À compter du 1^{er} janvier 2020, les sociétés ayant fait appel au public régies par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) seront tenues de présenter aux actionnaires des renseignements supplémentaires sur la diversité au sein de leur conseil d'administration et de leur haute direction. La divulgation supplémentaire concernant la diversité sera exigée avec l'avis de convocation et/ou la circulaire de procuration de la direction de la société, lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de l'année 2020. Les sociétés ayant fait appel au public – généralement des sociétés ouvertes – seront tenues de divulguer les politiques en matière de diversité ainsi que le nombre et le pourcentage de membres des « groupes désignés » (décrits plus en détail ci-dessous), à savoir les femmes, les Autochtones, les personnes qui font partie des minorités visibles et les personnes handicapées, qui sont membres du conseil d'administration et de la haute direction.

Les nouvelles exigences en matière de divulgation aux termes de la LCSA, énoncées à l'article 172.1 modifié de la LCSA et dans le règlement connexe (le « Règlement »), visent à élargir les exigences actuelles en matière de divulgation des sociétés ayant fait appel au public. Bien que les exigences en matière de divulgation aux termes des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et du Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance aient été limitées au sexe et ne s'appliquent qu'à certaines sociétés ayant fait appel au public, notamment celles qui sont inscrites à la Bourse de Toronto (TSX),

les nouvelles exigences en matière de divulgation de la LCSA iront au-delà du sexe et s'appliqueront à toutes les sociétés ayant fait appel au public, y compris aux émetteurs émergents qui sont habituellement inscrits à la Bourse de croissance TSX (BC TSX) et la Bourse des valeurs canadiennes (CSE).

ARTICLE INTÉGRAL

Voulez-vous gagner des marchés publics? Ne soyez pas trop « centré sur le commerce »

Marcia Mills, Ottawa

Les gouvernements ont beau être ouverts aux affaires, cela ne signifie pas nécessairement qu'il est facile de faire des affaires avec eux. Les marchés publics sont complexes - et ce n'est pas un hasard. Les règles relatives aux marchés publics proviennent d'un certain nombre de sources, dont le droit (les accords commerciaux, la common law et les lois) et les politiques. La courbe d'apprentissage peut être pénible et coûteuse pour les entreprises qui veulent vendre des biens et services aux plus gros acheteurs du pays, mais qui ne connaissent pas les règles.

Les décideurs gouvernementaux doivent rendre des comptes à de nombreux intervenants, y compris les électeurs canadiens qui les ont portés au pouvoir et les contribuables canadiens qui financent leurs activités. Dans le cadre d'un contrat public, il ne s'agit pas seulement d'obtenir la meilleure affaire, mais aussi de répondre à l'intérêt public général et d'atteindre des objectifs stratégiques à long terme.

ARTICLE INTÉGRAL

Les accords de réparation : un processus rationnel pour l'intérêt public

Patrick F.D. McCann, Ottawa

Poursuivre en justice une entreprise pour des infractions criminelles a longtemps fait l'objet de critiques, car cela peut aboutir à des résultats injustes et injustifiés. Habituellement, l'acte répréhensible est attribué à une ou deux personnes qui ont agi de leur propre chef, il y a souvent bien longtemps, et qui ne sont plus associées à l'entreprise en question.

En poursuivant toute l'entreprise, un grand nombre d'individus innocents risquent d'être lésés. Les investisseurs peuvent perdre leurs investissements, les employés, leur emploi et les employés retraités, leur pension. La condamnation criminelle d'une société peut entraîner des conséquences importantes, y compris l'interdiction de présenter une soumission pour des contrats publics à l'échelle nationale et internationale. De nombreuses demandes de propositions non gouvernementales comportent maintenant une exigence d'intégrité pour les entreprises qui présentent des soumissions.

[ARTICLE INTÉGRAL](#)

[HAUT DE PAGE](#)

Dossiers d'intérêt

Rogers défend avec succès sa licence pour son service *OMNI Regional*

En août, la Cour d'appel fédérale et la gouverneure en conseil ont toutes deux rejeté des demandes contestant la décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'accorder à Rogers Media inc. (Rogers) une nouvelle licence afin que ce dernier continue d'exploiter son service national de télévision multilingue à caractère multiethnique, connu sous le nom d'*OMNI Regional*. Le CRTC avait accordé la licence à Rogers en mai 2019 à la suite d'une instance concurrentielle d'octroi de licences mettant en jeu huit demandes et ayant duré près de deux ans.

Le 25 juin 2019, Independent Community Television Montreal (ICTV) avait déposé une demande d'autorisation d'appel à la Cour d'appel fédérale. Dans sa demande, ICTV (qui était l'un des demandeurs concurrents) alléguait que le simple fait qu'un employé de Rogers ait communiqué avec le président du CRTC à trois reprises au cours du processus de deux ans du CRTC avait créé une crainte raisonnable de partialité de la part du CRTC. La Cour d'appel fédérale a rejeté cette demande peu de temps après le dépôt par ICTV de sa réponse aux observations de Rogers et du procureur général du Canada.

Quatre pétitions distinctes ont été déposées auprès du gouverneur en conseil, à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet, par quatre des demandeurs qui étaient en concurrence pour la licence de radiodiffusion accordée à Rogers en mai. En demandant au

gouverneur en conseil d'annuler la décision du CRTC, les requérants ont fait valoir, entre autres, que cette décision était incompatible avec la *Charte canadienne des droits et libertés* et la *Loi sur le multiculturalisme canadien* et que la licence n'aurait pas dû être accordée à un radiodiffuseur intégré verticalement comme Rogers, malgré le fait que Rogers était le seul demandeur ayant de l'expérience dans l'exploitation de services multilingues à caractère multiethnique au Canada, et ce, depuis plus de trois décennies. Le gouverneur en conseil a rejeté les arguments des quatre requérants et leur pétition, concluant que la décision ne dérogeait pas à l'atteinte des objectifs politiques énoncés dans la *Loi sur la radiodiffusion*.

HAUT DE PAGE

Les informations et les opinions figurant dans la présente publication ne sont fournies qu'à titre de renseignements généraux et ne constituent en aucune façon des conseils professionnels d'ordre juridique ou autre. Le contenu de cette publication n'est pas destiné à tenir lieu de conseils professionnels fondés sur des faits précis. Le lecteur qui utilise le contenu présenté dans cette publication le fait à ses propres risques.

Le présent message vous a été envoyé par **Fasken**. Vous pouvez modifier votre profil ou vous désinscrire de nos listes d'envoi en tout temps.



Veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse **consent@fasken.com** ou par courrier à l'adresse postale suivante :

Service du Marketing • Fasken • 800, rue du Square-Victoria • Bureau 3700 •
Tour de la Bourse • C.P. 242 • Montréal (Québec) H4Z 1E9 • Canada

Se désabonner | **Modifier votre profil**

BEIJING | CALGARY | JOHANNESBURG | LONDRES | MONTRÉAL | OTTAWA | QUÉBEC | SURREY | TORONTO | VANCOUVER